



INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



N°18 - Mai 2025

Service Déchets

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
1 rue Robert Schuman - La Loge
CS 60111 - Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Cedex
T 02 41 71 77 55
service-dechets@maugescommunaute.fr

Pour rester informé :
 • Abonnez-vous à la newsletter
de Mauges Communauté,
en bas de la page d'accueil
de maugescommunaute.fr
 • Rejoignez-nous
sur les réseaux !



Rappel

En cas de déménagement,
signalez-le au Service Déchets
via le formulaire en ligne
sur maugescommunaute.fr.



Démonstration de broyage de végétaux -
Saint-Pierre-Montlimart / MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Chères Maugeoises, Chers Maugeois,

Une récente étude menée par le syndicat Valor3e a mis en évidence un constat important : une part significative des déchets présents dans nos ordures ménagères pourrait être évitée. En particulier, les biodéchets, c'est-à-dire les restes de repas, les épluchures... qui représentent près de 23 kg par habitant et par an. Ces déchets, compostables, n'ont pas leur place dans nos poubelles grises.

Les trier, c'est non seulement un geste écologique, mais aussi un levier pour maîtriser les coûts du service. Car traiter des déchets mal orientés coûte plus cher à la collectivité, et donc à chacun d'entre nous.

C'est dans ce contexte que la redevance incitative évolue au 1^{er} mai 2025, avec une hausse moyenne de 2,94 € par an. Cette adaptation est nécessaire pour répondre à l'augmentation des coûts de traitement et accompagner la modernisation de nos équipements.

Ensemble, faisons les bons choix : compostons, trions mieux et réduisons nos déchets à la source.

À l'approche de la saison estivale, les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

Gilles PITON,
Vice-président « Pôle Transition Écologique »



Action 19 du Plan de Prévention

Trop de déchets compostables dans les ordures ménagères

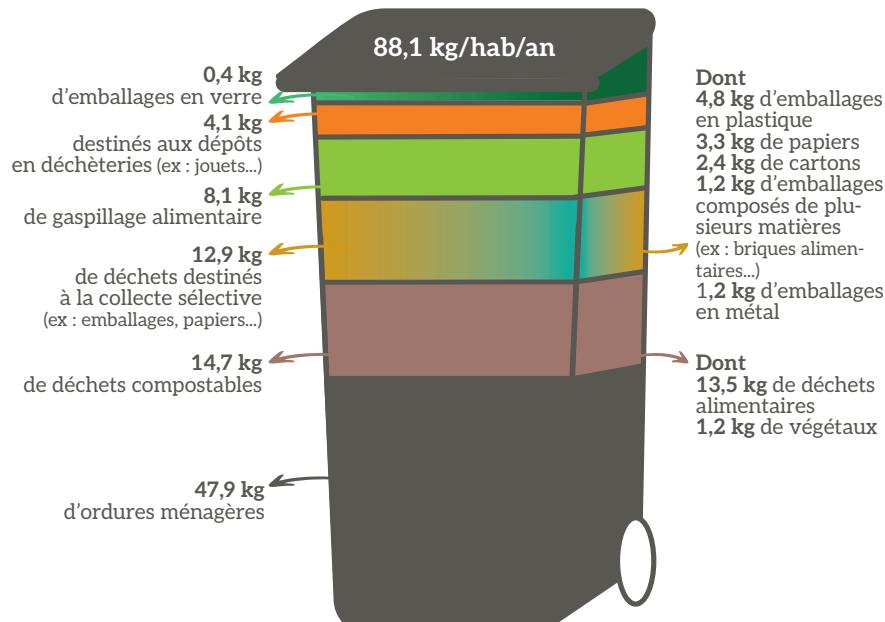
Les déchets organiques, restes de repas, épluchures, coquilles... occupent encore une place bien trop importante dans les ordures ménagères des habitants des Mauges. Pourtant, ces déchets pourraient être valorisés autrement, notamment par le compostage. Alors, pourquoi est-ce un problème ? Et que peut-on faire pour mieux les gérer ? On fait le point.

Une étude pour comprendre ce qu'on jette

En novembre 2024, le syndicat Valor3e, en charge du traitement des déchets pour Mauges Communauté, a analysé le contenu des bacs d'ordures ménagères. Résultat : une grande partie des déchets présents ne devraient pas s'y trouver. Ils pourraient être recyclés ou compostés s'ils étaient triés correctement.

Zoom sur la poubelle « type » des Mauges

Les déchets organiques, aussi appelés déchets putrescibles, sont les plus nombreux parmi les erreurs de tri, ils représentent 22,8 kg par habitant et par an. Pourtant des solutions à la portée de tous existent pour les valoriser et ne plus les jeter aux ordures ménagères.



Et si on triait mieux ? Sur 88,1 kg jetés chaque année dans les bacs gris, seuls 47,9 kg sont de vraies ordures ménagères. Les 40,2 kg restants pourraient être valorisés s'ils étaient déposés au bon endroit !



Action 19 du Plan de Prévention

Compostez, c'est gagné ! Des solutions simples pour réduire vos déchets

Restes de repas, épluchures, marc de café... ces déchets organiques représentent une part importante de nos poubelles. Pourtant, il existe des solutions simples pour les valoriser tout en fabriquant un engrais 100 % naturel. Que vous ayez un jardin ou non, le compostage est à la portée de tous !

You avez un jardin ?

Mauges Communauté vous propose un composteur individuel de 345 L à installer chez vous, pour une participation unique de 15 €. Pratique, économique et utile pour vos plantes !

Vous n'avez pas de jardin ?

Deux options s'offrent à vous :

- Le lombricompostage : compact et sans odeur, ce petit composteur de 50 L, avec ses vers, est idéal pour les petits espaces. Disponible pour 10 €.
- Le compostage partagé : des aires collectives de compostage sont mises en place dans certains quartiers ou pieds d'immeubles. Envie d'en créer une près de chez vous ? Contactez Jérôme Jamin, maître composteur chez LABEL VERTe, à jerome.jamin@labelverte.fr.

Vous êtes un professionnel ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri et la valorisation des biodéchets sont obligatoires. Deux possibilités : faire collecter vos biodéchets par un prestataire ou composter sur place avec un composteur autonome.

Mauges Communauté, avec l'appui de LABEL VERTe, propose un accompagnement sur mesure : évaluation des quantités, formation du personnel, suivi technique du compostage.

Et selon certains critères, la collectivité peut financer une étude de faisabilité et une partie du matériel.



Composter, c'est facile, économique et écologique. Ensemble, faisons pousser un territoire plus vert !

Redevance incitative : actualisation des tarifs

Depuis le 1^{er} mai 2025, la redevance incitative connaît une légère hausse. Objectif : accompagner la mise aux normes des déchèteries tout en assurant l'équilibre du service et anticiper les évolutions liées à la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères. Concrètement, cette évolution représente en moyenne 2,94 € par an, soit 0,25 € par mois et par foyer.

Les tarifs en vigueur au 1^{er} mai 2025 pour les particuliers

LE FORFAIT D'ACCÈS AU SERVICE (tarifs TTC)		LA PART INCITATIVE (tarifs TTC)		
+				
• Les ordures ménagères				
Vous êtes équipé d'un bac ordures ménagères, les tarifs par levée :				
Équipement	0 à 6 levées	7 à 12 levées	13 levées et +	
Badge	12,69 €	5,16 €	5,69 €	
Bac 140 L	12,69 €	8,05 €	9,47 €	10,42 €
Bac 240 L	17,19 €	11,62 €	13,66 €	15,03 €
Bac 360 L	21,29 €			
• Les dépôts en déchèterie				
0 au 9 ^e passage		10 ^e au 15 ^e passage	16 passages et plus	
Inclus dans le forfait d'accès au service		6,45 €	9,66 €	

Vous êtes un professionnel ? Retrouvez tous les tarifs en ligne sur maugescommunaute.fr



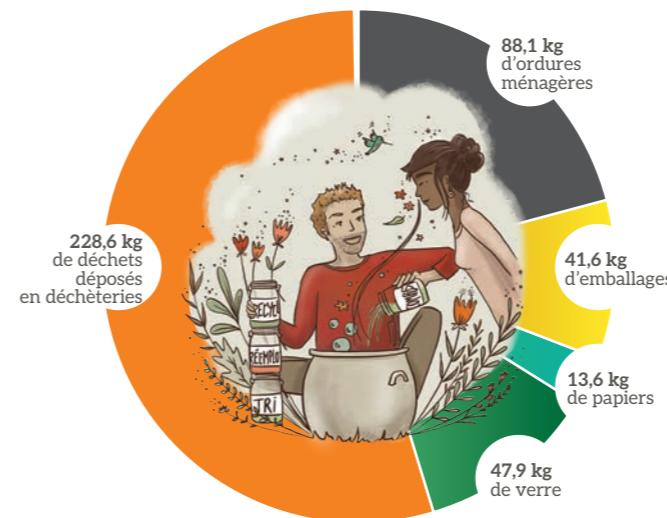
Action 12 du Plan de Prévention

Moins de déchets, plus de tri !

Dans le cadre du Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026, Mauges Communauté s'est fixé un objectif ambitieux : réduire de 11 % la production de déchets sur le territoire. Alors, où en sommes-nous ? Zoom sur les chiffres de la collecte 2024.

419,8 kg de déchets par habitant

En 2024, chaque habitant des Mauges a produit en moyenne 419,8 kg de déchets. Ce chiffre peut sembler élevé, mais il reste inférieur à la moyenne départementale, qui atteint 550 kg par habitant (source : Sinoe Déchets 2021). Une performance encourageante pour notre territoire !



Des ordures ménagères en baisse continue

Parmi ces déchets, les ordures ménagères ne cessent de diminuer : 88,1 kg par habitant en 2024, soit 10 710 tonnes collectées au total. À titre de comparaison, en 2010, chaque habitant en produisait encore 133 kg. Une baisse significative qui reflète vos efforts au quotidien.

Tri sélectif : plus d'emballages triés, moins de papiers jetés

La collecte sélective, qui regroupe emballages, verre et papiers, progresse également. En 2024, 12 557 tonnes ont été triées, contre 11 134 tonnes en 2010.

Dans le détail, les emballages et les contenants en verre sont en hausse, grâce à l'extension des consignes de tri et à vos bonnes pratiques de tri. À l'inverse, la quantité de papier diminue. Une tendance liée notamment à la généralisation des autocollants stop-pub sur les boîtes aux lettres et la fin progressive des envois de catalogues publicitaires.

Déchèteries : des dépôts en baisse, un tri plus fin

En 2024, les déchèteries du territoire ont accueilli 27 808 tonnes de déchets, soit 228,6 kg par habitant. Cela représente une baisse de 17 % par rapport à 2010. Cette baisse s'explique notamment par un meilleur tri à la maison et la valorisation des végétaux chez soi.

Continuons ensemble à réduire nos déchets, car n'oublions pas : Moins, c'est mieux !

Des gestes simples pour aller plus loin

La tendance est bonne, mais chaque geste compte pour réduire encore nos déchets. Voici quelques bonnes habitudes à adopter ou renforcer :

- Compostez vos déchets de cuisine et restes alimentaires.
- Privilégiez les produits en vrac et limitez les emballages superflus.
- Achetez en fonction de vos besoins réels pour éviter le gaspillage.
- Réparez ou donnez ce que vous n'utilisez plus.
- Collez un stop-pub sur votre boîte aux lettres.
- Choisissez des éco-recharges ou des produits durables.



Bon à savoir : où jeter ces emballages ?

Plutôt que de jeter vos emballages à la déchèterie, pensez à les trier ! Les sacs de croquettes, les sacs de terreau, les godets pour semis ou encore les boîtes de chaussures doivent aller directement dans les sacs ou bacs jaunes. Cela simplifie le recyclage de ces objets du quotidien. Si ces déchets finissent à la déchèterie, ils ne seront pas correctement recyclés, car il n'y a pas de filière dédiée. En les triant dès le départ, vous facilitez leur recyclage et contribuez à réduire les coûts pour la collectivité et donc pour chacun.

Un doute ?

Téléchargez le Guide du tri Citeo. Cette application gratuite vous donne les consignes de tri précises pour votre commune, et vous permet de géolocaliser les points de collecte près de chez vous.





Action 25 du Plan de Prévention

Le grand retour de la consigne du verre

Autrefois courante, la consigne du verre revient aujourd’hui pour répondre aux enjeux de réduction des déchets et promouvoir l’économie circulaire. Cette initiative est portée par des projets locaux et nationaux.

Une expérimentation avec Citeo

En 2023, l’éco-organisme Citeo a lancé le projet « ReUse », une expérimentation qui débute en mai 2025 dans quatre régions, dont les Pays de la Loire. Le principe est simple : vous achetez des produits dans des emballages en verre réemployables et, au retour des contenants en magasin, vous récupérez une consigne. L’objectif ? Rendre cette pratique courante et évaluer son efficacité.

Bout’ à Bout’, acteur local du réemploi

Depuis 2016, l’entreprise Bout’ à Bout’, près de Nantes, réintroduit la consigne du verre en partenariat avec producteurs, distributeurs et consommateurs. Elle collecte, lave et redistribue les contenants en verre, créant ainsi un véritable circuit de réemploi durable. Ce projet bénéficie du soutien de Citeo, qui aide à développer les infrastructures nécessaires.



Un cadre favorable

Le gouvernement vise un objectif de 10 % d’emballages réemployés d’ici 2027. La consigne du verre devient ainsi une réponse essentielle à la lutte contre les déchets plastiques et à la transition vers l’économie circulaire.

Un geste simple pour l’avenir

Le succès de cette initiative dépend de chacun. En ramenant vos contenants en verre, vous participez activement à cette transition et contribuez à un avenir plus durable.

Et si le verre retrouvait une seconde vie, grâce à nous tous ?

Plus d’infos sur le retour de la consigne du verre, les points de collecte locaux et le catalogue des produits éligibles sur boutabout.org.



Action 5 du Plan de Prévention

Créer un événement durable : du projet à la réalité

Dans les Mauges, les associations jouent un rôle clé face aux défis environnementaux. Les événements sportifs, culturels et festifs organisés sur tout le territoire sont des occasions précieuses pour sensibiliser et agir sur des thématiques variées : gestion des déchets, écomobilité, alimentation durable, inclusion...



Des événements plus durables avec le CPIE Loire Anjou

Organiser un événement demande une planification soignée. Pour accompagner les organisateurs vers une démarche plus éco-responsable, Mauges Communauté a choisi de s’associer avec le CPIE Loire Anjou, expert en éco-événements, dans le cadre de l’appel à projets Initiatives citoyennes pour la transition écologique. Le CPIE est votre interlocuteur clé pour vous aider à faire de votre événement un modèle de durabilité.

Pour plus d’informations, contactez-les au 02 41 71 77 30 ou à contact@cpieloireanjou.fr.

Ressources en ligne pour organiser un événement durable

Un espace dédié est désormais disponible sur le site de Mauges Communauté avec des conseils et des ressources pour vous aider à créer un événement éco-responsable.

Rendez-vous sur maugescommunaute.fr > S’impliquer et participer > Crée un événement durable.

Si vous aussi vous avez des bons plans partagez-les à prevention-dechets@maugescommunaute.fr !

